

Commission du désarmement et son Sous-Comité, ainsi que l'étude des propositions franco-britanniques et soviétiques. Tout en exprimant leur satisfaction que les cinq membres du Sous-Comité se fussent mis d'accord à Londres au moins sur les grandes lignes des objectifs et de la procédure, ce qui permettrait la reprise des négociations avec les meilleures chances de succès, les représentants occidentaux ont souligné le fait qu'aucun accord n'avait encore été réalisé sur le fond de la question du désarmement. A ce propos, M. Martin a déclaré:

En conclusion, je devrais exprimer un avertissement grave contre tout optimisme prématuré ou irréfléchi. Les débats de cette Assemblée pendant ces dernières semaines ont démontré très clairement qu'un abîme nous sépare encore du Gouvernement de l'Union soviétique quant à la façon de concevoir la nature et l'étendue d'un programme acceptable de désarmement, et particulièrement la question d'importance suprême qu'est celle d'un organisme de contrôle. L'abîme est devenu moins large sur quelques points, ce qui est encourageant. Mais un optimisme béat ou une légèreté qui se berce d'illusions pourraient être gravement préjudiciables à la cause de la paix.

Il faut aussi, je crois, se garder du cynisme, ainsi que du désespoir qui pourraient engendrer les grandes divergences de vues qui subsistent sur des points réellement essentiels. A mon avis, monsieur, le Président, nous devrions prendre courage du fait que cinq nations se sont mises d'accord au moins sur la procédure à suivre et sur une définition générale des objectifs. Cependant nous ne devrions pas exagérer l'importance du progrès très limité que nous avons accompli.

Haut commissaire pour les réfugiés

La Troisième Commission (questions sociales, humanitaires et culturelles) a examiné du 1^{er} au 18 octobre le rapport annuel du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Après avoir signalé qu'il fallait continuer de secourir les réfugiés sur lesquels s'exerce son mandat, le haut commissaire formulait certaines propositions en vue d'instituer un programme quinquennal ayant pour objet d'apporter des solutions permanentes aux problèmes des réfugiés dont il n'a pas encore été possible d'assurer soit le rapatriement, soit le rétablissement à l'étranger ou encore l'assimilation dans leur pays actuel de résidence. Le coût de ce programme serait d'environ 12 millions de dollars, d'après le haut commissaire. Celui-ci a demandé que le Comité de négociation des fonds extrabudgétaires obtienne l'autorisation de solliciter des contributions bénévoles auprès des gouvernements.

La résolution adoptée à l'issue du débat par la Troisième Commission s'inspirait de propositions soumises par les États-Unis avec l'appui des pays suivants: Australie, Belgique, Costa-Rica, Équateur, France, Pays-Bas et Turquie. En voici les principales dispositions:

- a) Le haut commissaire est autorisé à mettre en œuvre un programme qui lui permette d'apporter des solutions permanentes d'ici l'expiration de son mandat actuel (décembre 1958).
- b) Le Comité de négociation des fonds extrabudgétaires est prié de solliciter auprès des États, membres ou non, des contributions bénévoles à un fonds dont le montant sera déterminé par le Comité consultatif à sa prochaine session qui servira principalement à faciliter la mise en